

Commune de GAUDREVILLE-LA-RIVIERE (Eure)

PROCÈS VERBAL Compte-rendu de réunion ordinaire du Conseil Municipal SEANCE DU 20 octobre 2023

(Convocation du 04 octobre 2023)

En exercice	Présents	Votants
10	6	10

Le **vingt octobre deux mille vingt-trois** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Ghislain HOMO, le Maire.

Présents : M. Ghislain HOMO, Maire, Mme Françoise DUVRAC, M. Djeilali BERRAYAH, adjoints, Mme Marie-France VERGONJANNE, M^{rs}, Philippe VANHUMBEECK, Fabien LEFEBFRE

Mme Elise BUISSON a donné pouvoir à M. Djeilali BERRAYAH
M. Grégoire BATAILLE a donné son pouvoir à M. Ghislain HOMO
Mme Marion ROBERT a donné son pouvoir à Mme Marie-France VERGONJANNE
M. Jacky CRESTEY-HONORÉ a donné son pouvoir à M. Philippe VANHUMBEECK

☞ M. Djeilali BERRAYAH est nommé secrétaire de séance

Le compte-rendu du 12 juillet a été validé

1 – ESTIMATION TRAVAUX RUE DES GRANDS RIANTS TR2

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de l'estimation des travaux d'enfouissement pour la Rue des Grands Riants, 2^{ème} tranche. Le montant s'élève à :

Opérations	Montant TTC	Part communale
Réseau distribution publique	67 000.00 €	16 750.00 €
Réseau éclairage publique	32 000.00 €	5 333.00 €
Réseau télécom	22 000.00 €	9 167.00 e

M. Le Maire demande à Mme Françoise DUVRAC et M. Djeilali BERRAYAH de défendre ce dossier lors de la prochaine réunion SIEGE qui se déroulera le 08 novembre.

2 – DÉLIBÉRATION EURE NUMÉRIQUE

M. Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que la plateforme servant actuellement de transmission pour les délibérations et les flux fermera au 31 janvier. Elle était gérée par le Département de l'Eure et ne coûtait rien à la commune.

Eure Normandie Numérique a repris cette compétence avec un coût prévisionnel de 0.10 centimes par habitant. Pour ce faire, Eure numérique demande de bien vouloir prendre la délibération ci-dessous :

Le Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique créé en 2014 a en charge le déploiement du réseau numérique en haut et très haut débit. Il a pour cœur de métier le déploiement de la fibre sur le territoire eurois sur lequel les acteurs privés n'ont pas indiqué d'intention de déploiement.

Au regard du développement des procédures de dématérialisation et des usages numériques dans les collectivités, le syndicat ambitionne désormais d'accompagner les élus, les maires, et leurs équipes dans les nouveaux usages du numérique.

Lors du comité syndical du 19 septembre 2022, Eure Normandie Numérique a acquis la compétence supplémentaire « services et outils numériques ». Le syndicat Eure Normandie Numérique, désormais opérateur public de services numériques, se dédie également au développement de l'administration électronique et la transformation numérique des collectivités territoriales et des établissements publics du département de l'Eure.

Le syndicat a pour but d'accompagner les organismes publics dans ces domaines, de mettre à leur disposition des moyens et des solutions techniques adaptés, d'assurer un niveau d'expertise propre à garantir la sécurité, la fiabilité et la pérennité des solutions mises en œuvre.

Le syndicat mixte pourra mettre en place différents services accessibles à tous ses adhérents dans le cadre de l'activité générale du syndicat définie par ses statuts. Il est chargé, notamment, de mener toute réflexion utile à la mise à disposition d'outils et d'usages numériques dans les collectivités et les établissements publics adhérents. A cet égard, il exerce une veille juridique et technologique afin d'identifier les outils et les usages les plus pertinents. Il réalise les études nécessaires au déploiement des solutions mutualisées. Il mène des actions d'information et de formation permettant aux élus des structures adhérentes, et à leurs collaborateurs, de comprendre et de maîtriser les solutions mises en œuvre.

Le syndicat favorise l'accès aux services et usages numériques à l'ensemble de ses membres en mettant à disposition des outils mutualisés, notamment la mise en place d'une plateforme d'administration électronique permettant entre autres la télétransmission des actes au contrôle de légalité, les échanges numérisés entre les collectivités et les établissements publics avec les trésoreries, la mise en œuvre de la signature numérique via un parapheur électronique, la dématérialisation des marchés publics, et autres.

Afin de tester et sécuriser la mise en production de la plateforme d'administration, d'en fiabiliser les montées de version et en vue de l'enrichir de nouveaux services, le syndicat a mis en place un groupe de structures publiques locales dites « Pilotes ».

Le syndicat peut également être coordonnateur de groupements de commandes publiques se rattachant à son objet, dans tous les domaines ci-dessus évoqués, ou correspondant à des besoins communs au syndicat et à ses membres, notamment en matière de fourniture de certificat de signature électronique, et autres.

Le syndicat mixte peut également intervenir pour le compte de ses membres ou, de façon accessoire, pour le compte de tiers non membres, notamment sous forme de réalisation d'études, de prestations de services, de missions d'assistance ou de mise à disposition des solutions proposées par le syndicat, dans le respect de la législation applicable, dès lors que ces interventions portent sur un objet se rattachant aux missions statutaires du syndicat mixte.

Cet établissement public permet :

- D'accompagner à modernisation numérique des structures publiques locales.

- D'éviter toute fracture numérique entre les collectivités du département et d'avance d'un même pas pour mettre à profit les possibilités du numérique.
- De garantir une gestion plus performante, une sécurisation des systèmes d'information, une plus grande célérité dans les échanges et une relation plus efficace avec les citoyens.
- De réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les solutions, les études et l'expertise nécessaire à la conduite de ce type de projets innovants.

L'adhésion au syndicat, à la compétence « Services et outils numériques », permet ainsi d'accéder gratuitement :

- A un centre de ressource qui mettra à disposition des informations concernant les aides au financement de projets numériques, les innovations technologiques etc. Des séances de sensibilisation et de formations seront proposés aux adhérents, et la mise en réseaux des acteurs locaux (secrétaire de mairie, DSI & chefs de projets, élus) sera mise en œuvre.
- A la plateforme e-administration comprenant différents services tels qu'un parapheur électronique, un tiers de télétransmission, un accès à la plateforme de marchés publics, un outil de gestion des convocations, un outil de transfert des fichiers et de la visio-conférence.
- De bénéficier d'achat mutualisé par le biais de groupement de commandes que le syndicat pourrait proposer
- D'accompagner ses membres en conseils sur des projets numériques.
- D'autres services pourraient être agrégés par la suite

Le coût d'adhésion est défini par le comité syndical. A noter que l'adhésion au syndicat mixte au titre de l'année 2023 sera gratuite.

Conformément aux dispositions du Chapitre II-Article 5 des statuts, la composition du comité syndical, initialement composé du Département de l'Eure, de la Région Normandie et des EPCI de l'Eure, a été étendue aux communes et aux syndicats depuis le 19/09/2022, et prévoit que :

5.1.2.2 : Collège des représentants des communes

Chaque membre élit un représentant. L'ensemble des représentants ainsi élus constitue un collège qui élit à son tour, et en son sein, au scrutin de liste majoritaire plurinominal 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants.

5.1.2.1 : Collèges des représentants des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux.

Chaque membre élit un représentant. L'ensemble des représentants ainsi élus constitue un collège qui élit à son tour, et en son sein, au scrutin de liste majoritaire plurinominal 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Ainsi, le représentant désigné sera appelé dans un second temps à participer à l'appel à candidature aux élections du collège des représentants des communes – syndicats -autres établissements.

Le nombre de voix attribué à chacun de ces délégués, variant de 1 à 6 voix, est fixé par délibération.

Compte tenu de l'intérêt pour la « commune – le syndicat – autres établissements » d'adhérer au syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique au titre de la compétence « services et outils numériques », le « Maire – Président » vous invite à adopter les statuts joints à la présente délibération, et d'adhérer ainsi à la structure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés décide :

- D'adhérer au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique – compétence « services et outils numériques » ;
- Adopte les statuts du Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique et sa charte d'utilisation ;

- S'engage à verser la participation du Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique telle que fixée par délibération du syndicat mixte ;
- Dit que, le cas échéant, les crédits afférents sont inscrits au budget ;
- Désigne comme représentant, sous réserve de l'acceptation par le Comité Syndical de l'adhésion de la commune de Gaudreville La Rivière, à la compétence « Aménagement numérique » et « Services et outils numériques » Mme Françoise DUVRAC en qualité de délégué titulaire.

Pour la commune l'adhésion sera de 0.10 euros par habitant.

et autorise M. Le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

3 – CONTRAT ELAN CITÉ

M. Le Maire informe que Elan Cité, société qui a installé le radar pédagogique, propose un contrat de maintenant d'un montant de 199 € HT par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des présents et des représentés, le refus de ce contrat.

4 – ONF – COUPE DE BOIS

M. Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que l'Office National des Forêts a estimé le montant de la coupe de bois à 423.00 €. Une réunion a eu lieu en date du 27 septembre 2023 où 4 prétendants ont été retenus pour la coupe des parcelles. Au final, chaque personne aura deux parcelles en coupe. Celle-ci devra être terminée pour fin mars.

5 – LETTRE HABITANTS

Monsieur Le Maire fait lecture d'un courrier d'un habitant concernant une demande de retirer ou de fortement diminuer le portrait de M. Le Président de la République, suite à un désaccord avec sa façon de gouverner la France.

A l'unanimité le Conseil Municipal ne donnera pas une suite favorable à cette demande partant du principe que depuis de nombreux mandats et par tradition tous les Présidents de la République élus de façon démocratique et républicaine sont affichés en mairie de façon égalitaire. Un courrier dans ce sens sera envoyé à cette famille.

6 – ANIMATIONS SUR L'ESPACE RUE DES GRANDS RIANTS

Mme Françoise DUVRAC présente un document venant du Conservatoire d'espaces naturels Normandie concernant une animation à l'étang Rue des Grands Riants, le 24 octobre 2024 « débardez avec un âne ». Cet évènement sera gratuit et ouvert à tous. Une inscription au préalable est nécessaire.

7 – PROJET VIDEOPROTECTION

Mme Françoise DUVRAC informe le Conseil Municipal que le projet de mettre la commune sous vidéoprotection est toujours à l'étude, des devis ont été demandés. Les caméras seront positionnées à des endroits stratégiques comme les Haisettes, les Boscherons, l'ancienne mairie,

la nouvelle mairie et le chemin de l'étang. Les aspects techniques et pratiques seront discutés lors d'un prochain conseil. Le montant de ces installations est d'environ de 25 000 €.

Des aides seront demandées.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'accord pour commencer les démarches. Les devis finalisés seront présentés lors d'un prochain conseil avec le montant des aides éventuelles.

M. Philippe VANHUMBEECK demande si la commune sera équipée de panneau vidéo protection. M. Fabien LEFEBVRE souligne que la route qui mène aux Boscherons, au niveau de la fourche vers Champ Dolent ne sera pas protégée. Mme Françoise DUVRAC est d'accord une caméra supplémentaire sera demandée.

8 – NOËL – REPAS DES SAGES

Mme Marie-France VERGONJANNE informe le Conseil Municipal que tout est réglé, Mme Marion ROBERT a fait des nouvelles affiches plus modernes pour l'inscription des enfants. Le spectacle aura lieu le 08 décembre à 18 h 30.

Quant au repas des Sages, il aura lieu le 26 novembre, Mme Françoise DUVRAC a rencontré la société Erizay, les menus et l'organisation sont finalisés.

9 – ILLUMINATIONS DE NOËL

Mme Françoise DUVRAC a pris contact avec M. Richard HAMELIN pour la pose et dépose des décorations de Noël. Il se charge de décorer gratuitement la mairie. M. Le Maire a autorisé Mme Françoise a acheté un nouveau décor. La mairie sera illuminée pour le spectacle de Noël.

10 -DIVERS

☞ MODIFICATIONS STATUTAIRES

La Communauté de Communes du Pays de Conches a mis en œuvre des stratégies de renforcement de l'attractivité du territoire, notamment dans le domaine touristique. Face aux évolutions sociétales, en matière d'hébergement touristique, les collectivités doivent s'adapter aux attentes et besoins de la population.

Facteur de développement touristique « toute saison », les enjeux du tourisme en camping-car sont importants pour le territoire communautaire, dépourvu à ce jour d'espaces dédiés. Il apparaît pertinent que la Communauté de Communes du Pays de Conches définisse une stratégie d'accueil des camping-caristes et procède aux aménagements requis.

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-17

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 20 Janvier 2023 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Conches,

Vu la Délibération du Conseil Communautaire en date du 25 Septembre 2023.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, approuvent la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Conches, consistant en l'ajout de la compétence suivante à l'article 3, alinéa 3 :

3-3.4 – Aires de camping-cars

☞ ÉLECTIONS EUROPÉENNES

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir réserver leur journée du 09 juin pour tenir le bureau des élections européennes.

☞ RECRUTEMENT D'UN AGENT RECENSEUR

M. Le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre du recensement de la population, Mme Nadine GRÉMONT sera nommée agent recenseur.

☞ OUVERTURE D'UN COMPTE DFT/AVENANT DE LA DÉLIBÉRATION RÉGIE DES GRANDS RIANTS – RENOUELEMENT DU RÉGISSEUR ET NOMINATION D'UN SUPPLEANT

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remettre à jour la régie des Grands Riants et souhaite l'ouverture d'un compte DFT.

MODIFICATION DE LA REGIE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et des représentés de modifier la délibération du 25 octobre 2007 concernant la Régie des Grands Riants. La régie pourra encaisser les recettes suivantes :

- Location du local de l'étang
- La participation des familles pour les cartes de transport scolaire
- Les concessions
- Les dons
- Vente de bois communal
- Produits divers : repas, prestations payantes...

Mme Nadine GRÉMONT restera régisseur titulaire de la régie de recettes, en cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel Mme Nadine GRÉMONT sera remplacée par Mme Marie-France VERGONJANNE mandataire suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer les actes et tout document nécessaire pour le bon fonctionnement de la régie.

MOYEN DE PAIEMENT DE LA RÉGIE

Les recettes désignées dans la régie sont encaissées selon les modes de recouvrement ci-dessous :

- Espèces, chèques.

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'un reçu pour les versements en espèces et en chèques. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mettre en place ces modes de paiements à compter de ce jour.

OUVERTURE DE COMPTE DE DEPOTS DE FONDS DU TRÉSOR

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et des représentés d'ouvrir un compte de dépôts de fonds au trésor.

Le compte de dépôt de fonds sera ouvert au nom du régisseur titulaire auprès du trésor public.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire et le régisseur à signer les documents nécessaires à cette ouverture.

☞ DÉVELOPPEMENT DE L'EURE A VÉLO

Dans le cadre du développement de l'Eure à vélo, le Département de l'Eure travaille sur la mise en place d'une signalétique vélo sur l'itinéraire de la Vél'Itton, qui traversera la commune. Mme Françoise DUVRAC présente l'emplacement des panneaux. M. Philippe VANHUMBEECK demande à ce que des élus soient présents le jour de l'implantation de ceux-ci.

☞ QUESTIONS DIVERSES

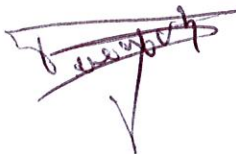
☞ M. Fabien LEFEBVRE informe M. Le Maire qu'un poteau a été cassé lors d'un fauchage à côté de chez lui. M. Le Maire fera le nécessaire.

☞ Mme Marie-France VERGONJANNE fait un résumé de la réunion syndicale du SIVOS. Un point a été fait sur le nombre d'enfants et le personnel. Le montant de l'assurance prévoyance sera augmentée de 2 €. L'indemnisation par la CAF au SIVOS sera augmentée de 4400 €. Peu de communes touchent cette compensation. La convention Eure Numérique sera également signée avec le SIVOS. Mme La Présidente a informé les membres de la commission syndicale que le bus ne sera pas changé. Des frais ont été effectués. La commune de Gaudreville a 17 élèves inscrits aux écoles.

☞ M. Philippe VANHUMBEECK, représentant de M. Jacky CRESTEY-HONORÉ demande qu'au moment de la réalisation de la 2^{ème} tranche Rue des Grands Riants, que la distance entre les lampadaires soit respectée.

La séance est levée à 20 heures 45 minutes.

Djeilali BERRAYAH
Secrétaire de Séance



Ghislain HOMO,
Maire de Gaudreville la Rivière



